DONNE-TOI LE DROIT CONTRACTOR CON

Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, nous sommes 185 000 salarié·e·s des très petites entreprises (TPE). PETITES ENTREPRISES OUI, MAIS PAS DE PETITS DROITS!

L'emploi dans les TPE de la région :

Un-e salarié-e sur 4 dans le secteur privé, réparti-e-s dans 6 grands secteurs d'activité:

- artisanat: métiers du bâtiment, des travaux publics, du paysage, de la fabrication, des services, du commerce (coiffeur-se-s, boucher-ère-s...) et de l'alimentation;
- assistant-e-s maternel-le-s et salarié-e-s du particulier employeur;
- professions libérales;
- associations (secteur de l'économie sociale et solidaire);
- industrie;
- agriculture.

Nos instances représentatives doivent nous permettre de gagner des droits nouveaux:

DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES (CPR): OUTILS DE TOU-TE-S LES SALARIÉ-E-S DES TPE

Ces commissions sont des lieux de dialogue social territorial qui permettent aux représentant·e·s des salarié·e·s et des employeur·se·s de mettre en place différentes actions spécifiques au secteur, sur au moins quatre sujets:

- donner toute information ou conseils sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés et aux employeurs;
- rendre des avis sur les questions spécifiques aux TPE: emploi, formation, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel...
- faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs (avec l'accord des parties concernées);
- faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Les représentants CGT seront déterminés pour défendre les intérêts des salariés. Ils connaissent bien la réalité du monde du travail et ils sont le plus à même pour nous représenter et faire entendre notre voix.

GAGNER DES DROITS POUR LES SALARIÉS DES TPE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ!

La CGT est le premier syndicat dans les TPE en Bourgogne-Franche-Comté. Ces élections attribueront le nombre de sièges à chaque syndicat qui participe aux commissions paritaires régionales.

- Artisanat (CPRIA): C'est la plus ancienne commission paritaire. Elle a déjà engagé plusieurs chantiers (insertion des jeunes, apprentissage, livret d'accueil, activités sociales...). Des chantiers qui demandent à être poursuivis, amplifiés et surtout mieux connus des salariées de l'artisanat afin de pouvoir leur être utiles.

 Site internet: https://cpriabfc.fr/.
- Salariés du particulier employeur et assistant·e·s maternel·le·s: Cette commission concerne un secteur important: plus de 58 000 salarié·e·s du particulier employeur et plus de 20 000 assistant·e·s maternel·le·s dans notre région. Elle est domiciliée à l'Espace particulier emploi, 4 rue Davout à Dijon. Ce secteur, essentiellement composé de salarié·e·s qui travaillent au domicile des employeurs, connaît des conditions de travail difficiles, un salariat très féminisé, précarisé et majoritairement à temps partiel.
 - À l'initiative de cette commission, se met en place une visite médicale pour chaque salarié·e, en téléconsultation, prise en charge par les employeur·se·s, afin que chacun·e puisse bénéficier d'une visite médicale du travail, ce qui n'existait pas avant. C'est à l'initiative de la CGT, lors de la crise sanitaire du Covid-19, que les salarié·e·s payé·e·s en Cesu, ont pu bénéficier d'une prise en charge du chômage partiel à hauteur de 80 % du salaire.
- Services de l'automobile : Cette CPR concerne le personnel des garages, auto-écoles, stations-service, casse auto, loueurs de véhicules... Elle doit se mettre en place.
- Professions libérales: Cette commission regroupe: les professions de la santé (dentistes, médecins, pharmaciens, vétérinaires...), les professions du droit (syndic, avocat·e·s, huissier·ère·s, notaires...) et les professions des techniques, du chiffre et du cadre de vie (assurances, architectes, conseils, expert·e·s...).
 - Différents chantiers se mettent en place pour améliorer le dialogue social entre les représentant es des salarié es et des employeur ses.

• Commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI): Elle regroupe tous les salarié-e-s qui n'ont pas de commission spécifique à un secteur cité précédemment. La CGT préside en 2020 cette commission et entend faire aboutir la mise en place d'activités sociales et culturelles, pour permettre aux salariés des TPE d'avoir accès à des avantages identiques à ceux des grandes entreprises possédant un CSE.

Une page internet dédiée :

http://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr/Saisir-la-commission-paritaire-regionale-interprofessionnelle-CPRI-de-Bourgogne.

Site internet CGT Bourgogne-Franche-Comté:

http://cgtbourgognefranchecomte.fr/category/activites-en-region/activites-en-region-artisanat-tpe/

Nos 10 candidat-e-s CPRI



CUEVAS
Philippe
Ouvrier du
bâtiment



MICHAUD

Isabelle

Emploi familial



PERROTIN
Sophie
Secrétaire
administrative



BALDAN
Leila
Secrétaire
comptable



DOMÉ StéphaneConcepteur
graphiste



FAILLE

Jean-Philippe

Préparateur de

commandes



FAIVRE-PICON
Michel
Chef de projet



HUBERT MarinellaAssistante
maternelle



AUDREY
Emma
Journaliste



BENCHEKROUNJamal
Chef de service
hébergement
insertion

